

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2099>



Promotion à la hors classe 2007

Compte rendu de la CAPA des Certifiés

- Technique - Archives - Catégories -



Date de mise en ligne : mardi 10 avril 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Mardi 10 avril, s'est tenue une Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) des certifiés, dont le rôle était de déterminer quels seraient les collègues proposés à la hors-classe, avec prise d'effet au 1er septembre 2007 (malheureusement le salaire pourrait attendre quelques mois comme cette année !).

Les interventions que les élus du SNES ont faites à cette CAPA sont toutes allées dans le même sens :

- dénoncer l'arbitraire du barème,
- dénoncer les avis injustes et incohérents mis par les IPR et les chefs d'établissement,
- soulever le problème de la fréquence des inspections qui ne permettent pas toujours un avancement satisfaisant,
- faire corriger des erreurs et essayer de faire en sorte que chaque collègue certifié puisse, en fin de carrière, accéder à la hors classe.

Cela nous a demandé de nombreuses heures de préparation. Erreurs et oublis ont ainsi été réparés. Pour autant, ce système demeure source d'inégalités. Les IPR n'ont pas modifié leurs avis, même lorsque ceux-ci étaient différents de ceux de l'an passé. Par contre, des avis oubliés ou tardifs de chefs d'établissement ont été pris en compte ; les avis différents de ceux de l'an passé n'ont pas été modifiés non plus.

Les avis des chefs d'établissement et des IPR possibles étaient :

- défavorable,
- sans opposition,
- favorable,
- très favorable.

Celui du recteur (prenant en compte les deux précédents avis) étaient : -* insuffisant,

- honorable,
- très Honorable,
- remarquable
- exceptionnel.

Le rang de classement des collègues ne leur est fourni qu'à titre indicatif à ce jour, car le contingent définitif des promotions à la hors-classe n'est pas connu à l'heure où cette CAPA se termine.

Pour information, ce contingent était de 143 l'an passé et doit augmenter cette année, conformément aux déclarations du ministre. Le SNES intervient au niveau national afin que cette information soit connue des rectorats au plus vite.

Les élus du SNES se tiennent à la disposition des collègues pour toute précision supplémentaire.

Les commissaires paritaires académiques du SNES ayant siégé : **Dominique Maurage, Sophie Barré, Marie-Laure Blanchard, Sandra Lessavre-Gony, Isabelle Cheviet, Fabienne Borrás, Marylène d'Ambra, Jean-Paul Gaétan, Estelle Bertrand, Patrick Degryse, Michel Compos.**



Syndicat national des enseignants de Second degré